Accusé de réception en préfecture 095-219505740-20230201-DEC2023-010-AU Date de télétransmission : 01/02/2023 Date de réception préfecture : 01/02/2023

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE CANTON DE DOMONT COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2023/010

DECISION DU MAIRE

Devis Intervention atelier de peinture en musique le 12 février 2023

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis en date du 17/01/2023 concernant l'intervention pour un atelier de peinture en musique avec Barbara Rosé Joanny sise 199 rue Haute rive, 74700 SALLANCHES, qui se tiendra le 12 février 2023 de 10h00 à 12h00 à Saint-Prix, à l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins, pour un montant total de 300,00 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er}: Autorise la signature du devis en date du 17/01/2023 concernant l'intervention pour un atelier de peinture en musique avec Barbara Rosé Joanny sise 199 rue Haute rive, 74700 SALLANCHES, qui se tiendra le 12 février 2023 de 10h00 à 12h00 à Saint-Prix, à l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins, pour un montant total de 300,00 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 62268 – gestionnaire Culture.

<u>Article 3</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

Fait à Saint-Prix, le 01/02/2023

Céline VILLECOURT